



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 2462

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur l'exploitation sexuelle de mineurs filles et garçons par des réseaux internationaux, phénomène qui prend une ampleur de plus en plus inquiétante à Paris et dans les grandes villes françaises. En effet, selon le ministère de l'intérieur, il y aurait un millier de mineurs prostitués à Paris, et entre trois mille et huit mille dans le reste de la France. La plupart viennent de Sierra Leone, de Roumanie, et d'autres pays de l'Europe de l'Est. Il lui demande quelles actions elle compte mener avec son collègue ministre de l'intérieur pour démanteler les réseaux et aider ces adolescents à se reconstruire psychologiquement et socialement.

Texte de la réponse

Paris et les autres grandes villes de France sont confrontées depuis quelques années au phénomène croissant et inquiétant de l'arrivée de jeunes mineurs isolés à la rue - notamment roumains - livrés à des réseaux mafieux qui les contraignent à la petite délinquance, et à la prostitution pour certains d'entre eux. Dès le mois de juin 2002, la secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion a mené une concertation avec les acteurs associatifs et institutionnels qui travaillent avec cette population afin de coordonner un projet destiné à venir en aide à ces mineurs exploités. En août dernier, elle s'est rendue avec son collègue ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en Roumanie, et un accord intergouvernemental a pu être signé en octobre. Il s'agit de mobiliser les pays d'origine de l'immigration en vue de faciliter le retour au pays de ces enfants mineurs. Parallèlement, un premier dispositif expérimental a été mis en place à Paris en octobre 2002. Celui-ci consiste à créer un lien avec ces enfants, à les mettre aussi vite que possible à l'abri de ces réseaux mafieux et à leur proposer un projet d'avenir. Le fonctionnement de ce dispositif novateur est en cours d'évaluation. Les premières conclusions permettront d'élaborer un cahier des charges qui pourra être décliné dans d'autres grandes villes de France.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2462

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : précarité et exclusion

Ministère attributaire : précarité et exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3054

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5256